

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 010 599 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
25.02.2004 Bulletin 2004/09

(51) Int Cl.⁷: **B61D 27/00**

(21) Numéro de dépôt: **99403098.9**

(22) Date de dépôt: **09.12.1999**

(54) **Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule, et véhicule pour la mise en oeuvre de ce procédé**

Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug und Fahrzeug zur Durchführung dieses Verfahrens

Method of conditioning and distribution of air in a vehicle and vehicle for carrying out this method

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

- **Thomas, Thierry**
93120 La Courneuve (FR)
- **Ragueneau, Jean-Pierre**
75014 Paris (FR)
- **Le Gal, Hervé**
78570 Andresy (FR)
- **Desboeufs, Roland**
98190 Goussainville (FR)

(30) Priorité: **18.12.1998 FR 9816054**

(43) Date de publication de la demande:
21.06.2000 Bulletin 2000/25

(74) Mandataire: **Jacobson, Claude et al**
Cabinet Lavoix
2, Place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)

(73) Titulaires:

- **Regie Autonome des Transports Parisiens RATP**
75599 Paris Cedex 12 (FR)
- **Centre d'Etudes Techniques et d'Inventions CETI**
92150 Suresnes (FR)

(72) Inventeurs:

- **Bozetty, Patrick**
77410 Villevaude (FR)

(56) Documents cités:

EP-A- 0 827 889	DE-A- 4 416 107
FR-A- 2 434 722	FR-A- 2 614 592
US-A- 4 905 478	

EP 1 010 599 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans des véhicules notamment de transport en commun, et plus particulièrement les voitures des rames des chemins de fer, par exemple des chemins de fer dits métropolitains ; elle concerne également un véhicule pour la mise en oeuvre de ce procédé.

[0002] En effet, la ventilation des voitures des rames des chemins de fer métropolitains doit respecter un certain nombre de normes dont certaines sont récentes. En particulier les voitures doivent être ventilées au moyen d'air ayant un débit d'au moins 25 m³ par heure et par passager en air extérieur nécessitant l'appoint de 15 m³ par heure et par passager d'air intérieur.

[0003] De plus, les chemins de fer métropolitains fonctionnent dans des conditions qui rendent difficile l'utilisation dans les voitures, des techniques de ventilation mises en oeuvre dans les voitures des chemins de fer classiques.

[0004] Tout d'abord, les rames des chemins de fer métropolitains desservent un parcours en grande partie en tunnel où les conditions climatiques sont stables, avec en alternance des passages brusques à l'extérieur où les conditions sont très différentes. En outre, la densité d'occupation des voitures est très variable d'un instant à l'autre, et parfois un grand nombre de passagers sont en station debout, la tête proche du plafond.

[0005] A priori, la mise en oeuvre d'une installation de conditionnement d'air semble donc souhaitable.

[0006] Cependant, cette solution consistant à maintenir des conditions intérieures approximativement constantes se révèle difficilement envisageable, à cause de la fréquence de l'ouverture des portes (en moyenne toutes les 90 secondes environ), et de la durée de cette ouverture (en moyenne une quinzaine de secondes).

[0007] Aussi, il apparaît que la solution la plus appropriée est de s'attacher plutôt à assurer la qualité de ce qui est directement sensible pour le passager, à savoir l'air introduit, au moyen de diffuseurs, dans la voiture.

[0008] Naturellement, la température de l'air insufflé au niveau du visage des personnes les plus proches de l'origine du jet ne doit pas leur créer de sensation désagréable et en particulier de froid et de vitesse en comparaison de l'air ambiant, et la température du jet doit être perçue par le passager comme étant pratiquement constante.

[0009] Par ailleurs, compte tenu, sur une même ligne de chemin de fer métropolitain, de la succession de tronçons en tunnel et de tronçons aériens, et de la section nécessairement restreinte des tunnels en milieu urbain, due à la densité des équipements souterrains des villes, les dimensions des voitures en section transversale sont réduites autant qu'il est possible. Comme de plus, toujours à cause de la densité des équipements souterrains des villes, certaines courbes doivent présenter un

très faible rayon, la longueur des voitures doit être également réduite. La nécessité d'un espace raisonnable pour chaque passager, eu égard au nombre de passagers à transporter dans une rame, exige donc de consacrer la plus grande partie du volume de celle-ci au transport des personnes, et de réduire l'espace consacré aux équipements, notamment de traitement de l'air, que cet espace consacré aux équipements soit pris sur la longueur ou sur la section des voitures.

[0010] Ainsi, la présente invention vise à créer un procédé de conditionnement et de diffusion d'air efficace, et à loger une ou plusieurs installations de mise en oeuvre de ce procédé dans un espace ou des espaces restreint(s) s'étendant longitudinalement par rapport à la voiture et présentant en section transversale une largeur de l'ordre de 1,4 m et une hauteur à peine supérieure à une vingtaine de centimètres, avec dans certaines zones une tolérance pour atteindre une hauteur d'environ 35 cm, l'espace dévolu à l'installation étant localisé à la partie supérieure de la voiture et plus particulièrement entre le plafond et la toiture de celle-ci.

[0011] L'invention vise aussi à diffuser le long de chaque voiture, une quantité d'air par unité de surface qui soit sensiblement constante, avec une vitesse approximativement constante, et une capacité également pratiquement constante d'induction d'air intérieur, cela afin de constituer un mélange à une température acceptable pour les passagers debout à proximité des organes de diffusion (visage à une trentaine de centimètres du diffuseur), cette température ne s'écartant pas de plus de 4°C environ de la température ambiante de la voiture.

[0012] A cette fin, l'invention consiste en un procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule équipé d'au moins une installation de ventilation comportant un appareillage de refroidissement d'air comprenant au moins deux compresseurs, caractérisé en ce que l'on forme au moins un courant d'air provenant de l'intérieur et au moins un courant d'air provenant de l'extérieur du véhicule, on mélange ces courants d'air, on mesure en permanence ou par intervalles la température de l'air mélangé, et, si la température est au moins égale à une première valeur on met en fonctionnement un compresseur de l'appareillage de refroidissement puis si la température descend à une valeur égale ou inférieure à une deuxième valeur inférieure à la première on arrête le compresseur, mais si la température continue à monter au moins jusqu'à une troisième valeur supérieure à la première on met en fonctionnement un autre compresseur de l'appareillage de refroidissement puis si la température descend au dessous d'une quatrième valeur comprise entre la première et la troisième on arrête cet autre compresseur.

[0013] Grâce à ces caractéristiques, il est possible d'assurer un rafraîchissement des voitures sans provoquer de chocs thermiques pour les passagers, et de faire fonctionner efficacement le procédé sur une large plage de températures extérieures.

[0014] Le procédé peut de plus présenter une ou plu-

sieurs des caractéristiques suivantes :

- dans une installation de ventilation comportant un dispositif de réchauffage de l'air mélangé, si la température mesurée est inférieure à une cinquième valeur inférieure à la deuxième valeur on met en fonctionnement le dispositif de réchauffage de l'air mélangé puis si la température atteint au moins une sixième valeur comprise entre la cinquième valeur et la deuxième valeur on arrête le fonctionnement du dispositif de réchauffage ;
- dans un véhicule destiné à transporter des passagers, on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule et dont le débit est au moins égal à 25 m³ par heure et par passager, et d'air provenant de l'intérieur du véhicule ;
- dans un véhicule destiné à transporter des passagers, on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule et d'air provenant de l'intérieur du véhicule, le débit d'air mélangé étant au moins égal à 40 m³ par heure et par passager ;
- on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule dont le débit est au moins égal à 3000 m³ par heure et d'air provenant de l'intérieur du véhicule ;
- on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule et d'air provenant de l'intérieur du véhicule, le débit d'air mélangé étant au moins égal à 4800 m³ par heure ;
- dans un véhicule équipé d'au moins une installation de ventilation comportant des diffuseurs pour diffuser chacun une partie de l'air mélangé, les diffuseurs comportant un col de sortie d'air mélangé, la vitesse de l'air sortant, mesurée au col des diffuseurs, est comprise environ dans la gamme de 4,5 m/s à 5,5 m/s ;
- dans un véhicule équipé d'au moins une installation de ventilation comportant des diffuseurs à induction pour diffuser chacun une partie de l'air mélangé, pour chaque diffuseur, l'air diffusé est mélangé à de l'air ambiant avec un taux d'induction d'environ 50%.

[0015] L'invention concerne également un véhicule pour la mise en oeuvre du procédé, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une installation de ventilation comprenant des moyens d'introduction d'air intérieur au véhicule en vue de former au moins un courant d'air entrant intérieur, des moyens d'introduction d'air extérieur au véhicule en vue de former au moins un courant d'air entrant extérieur, un dispositif mélangeur pour mélanger ces courants entrants et former un courant d'air mélangé, un appareillage de refroidissement d'air mélangé comportant un échangeur-évaporateur par où transite l'air mélangé et des compresseurs fonctionnant sélectivement pour coopérer avec l'échangeur-évaporateur en

réponse à la température de l'air mélangé détectée par un capteur disposé en amont de l'échangeur-évaporateur de telle sorte qu'en fonction de cette température aucun compresseur ne fonctionne ou seulement l'un

5 d'entre eux ou tous les compresseurs simultanément, et des dispositifs de soufflage pour transmettre l'air mélangé qui a transité dans l'appareillage de refroidissement à au moins une gaine de circulation d'air mélangé.

[0016] Le véhicule peut également présenter une ou 10 plusieurs des caractéristiques suivantes :

- l'installation de ventilation comporte un dispositif de réchauffage monté en aval de l'échangeur-évaporateur, par où transite l'air mélangé, et fonctionnant sélectivement en réponse à la température de l'air mélangé détectée par le capteur disposé en amont de l'échangeur-évaporateur ;
- l'installation de ventilation est logée partiellement 15 dans un caisson implanté entre le plafond et la toiture du véhicule, ce caisson comportant un coffret dans lequel sont logés des condenseurs et des moto-ventilateurs de l'appareillage de refroidissement et dont des parois comportent des ouvertures d'entrée d'air extérieur, et le caisson renferme, hors du coffret, l'échangeur-évaporateur et les compresseurs de l'appareillage de refroidissement, un dispositif de réchauffage d'air, et les dispositifs de soufflage comprenant des ventilateurs ainsi que leur moteur d'entraînement, ce caisson comportant au moins une paroi munie d'au moins une trappe de reprise d'air intérieur au véhicule ;
- le caisson est approximativement centré par rapport 20 à un plan vertical qui est un plan central longitudinal du véhicule, et le coffret est disposé à une extrémité du caisson en direction longitudinale et est centré par rapport au caisson en direction transversale ;
- dans le coffret, des condenseurs de forme allongée 25 s'étendent dans la direction longitudinale du véhicule le long des parois latérales du coffret, et des moto-ventilateurs sont disposés entre les condenseurs et présentent un axe central disposé verticalement, et les compresseurs ainsi que les trappes de reprise d'air sont disposés de part et d'autre du coffret
- l'échangeur-évaporateur est disposé dans le caisson au voisinage d'une extrémité du coffret, et les dispositifs de soufflage sont disposés à l'opposé du coffret dans le caisson ;
- l'installation comporte des gaines de circulation de 30 l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 35
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 40
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 45
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 50
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 55
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 60
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 65
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 70
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 75
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 80
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 85
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 90
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 95
- l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction ;
- la gaine faible vitesse est disposée sur la gaine haute vitesse, à laquelle elle est accolée, et comporte 100

- deux parois inférieures latérales s'étendant le long de voussoirs du véhicule, les diffuseurs à induction étant portés par ces parois inférieures, le long de laquelle ils s'étendent en au moins une rangée par paroi inférieure latérale ;
- chaque paroi inférieure de gaine basse vitesse comporte deux rangées longitudinales de diffuseurs dont l'axe longitudinal est incliné par rapport à la verticale, les diffuseurs d'une rangée étant orientés pour souffler l'air vers une paroi latérale du véhicule et ceux de l'autre rangée pour souffler l'air vers un couloir central du véhicule ;
 - le véhicule comporte deux installations de ventilation, comportant chacune un caisson dans lequel sont logés des éléments de l'installation et notamment l'appareillage de refroidissement, à une extrémité respective du véhicule.

[0017] On notera que la température intérieure des voitures n'est pas directement contrôlée et commandée, et peut varier en fonction de l'occupation de l'espace, tout en restant à l'intérieur d'une plage confortable pour les passagers. Cette possibilité de ne pas contrôler et commander la température intérieure n'est possible qu'avec une diffusion performante.

[0018] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre d'une forme de réalisation de l'invention donnée à titre d'exemple non limitatif et illustrée par les dessins joints dans lesquels :

- la figure 1 est un schéma synoptique de fonctionnement d'une installation de production et de diffusion d'air équipant un véhicule selon l'invention,
- la figure 2 est un schéma d'implantation d'une partie des éléments de cette installation en vue de dessus,
- la figure 3 est une vue de côté d'une partie des éléments de la figure 2,
- la figure 4 est un diagramme montrant le mode de fonctionnement de l'installation des figures 1 à 3,
- la figure 5 est une section schématique d'une autre partie de l'installation, selon un plan s'étendant transversalement au véhicule.

[0019] L'installation dont le schéma général de fonctionnement est représenté sur la figure 1 est destinée à mélanger dans un dispositif 1 tel qu'un collecteur, un courant d'air prélevé à l'intérieur du véhicule et un courant d'air provenant de l'extérieur, pour former un courant d'air mélangé qui est amené dans un appareillage de refroidissement 2 puis un dispositif de réchauffage 3 et est soufflé par des dispositifs de soufflage 4 dans des gaines de circulation ; on notera que le dispositif de réchauffage 3 est indépendant de l'installation de chauffage général de la voiture.

[0020] A titre d'exemple, pour une voiture de chemin de fer métropolitain, le débit du courant d'air intérieur (

« air repris ») destiné à jouer le rôle de tampon thermique est de l'ordre de 1800 m³/h, le débit du courant d'air extérieur (« air neuf ») est de l'ordre de 3000 m³/h, et le débit d'air mélangé donc d'air traité et ensuite soufflé, environ de 4800 m³/h, pour obtenir un refroidissement de 20000 fg/h environ.

[0021] On peut noter que bien que l'air mélangé parcourt toujours l'appareillage de refroidissement 2 et le dispositif de réchauffage 3, l'un ou/et l'autre peuvent, en fonction des conditions climatiques, ne pas être en fonctionnement, l'expression « air traité » signifiant simplement qu'il s'agit de l'air sortant de l'ensemble constitué par l'appareillage de refroidissement et le dispositif de réchauffage, même si aucun traitement réel n'a été effectué et si la température de l'air à la sortie est la même qu'à l'entrée.

[0022] La partie amont de l'installation, depuis les moyens qui permettent d'introduire l'air repris et l'air neuf jusqu'aux dispositifs de soufflage inclus, est constituée sous la forme d'une unité de traitement logée dans un caisson 5 implanté entre le plafond et la toiture du véhicule et gérée par une unité électrique de commande ; cette unité de traitement est représentée schématiquement sur les figures 2 et 3 montrant l'implantation des divers éléments permettant de respecter les caractéristiques dimensionnelles évoquées plus haut, imposées par un cahier des charges.

[0023] Le caisson 5 dans lequel est logée l'unité de traitement est approximativement centré par rapport à un plan vertical 6 qui est le plan central longitudinal du véhicule, ici une voiture de chemin de fer métropolitain ; ce caisson comporte un coffret 7 disposé à l'une de ses extrémités en direction longitudinale et également centré en direction transversale, contenant des condenseurs 8 et des moto-ventilateurs 9 de refroidissement des condenseurs appartenant à l'appareillage de refroidissement 2 comme on le verra dans la suite.

[0024] Deux trappes de reprise 10 de section calibrée, disposées dans la paroi inférieure du caisson 5 de chaque côté de celle-ci, sont destinées à introduire de l'air intérieur au véhicule dans l'installation et transmettre cet air repris au dispositif mélangeur 1.

[0025] Deux grilles pare-pluie 11 ouvertes sur l'extérieur du véhicule et équipant les parois latérales du coffret 7 sont destinées à introduire de l'air extérieur dans l'installation et à le transmettre également à ce dispositif 1.

[0026] La sortie du dispositif mélangeur 1 est reliée à l'appareillage de refroidissement 2 par l'intermédiaire d'un dispositif de filtrage 12 raccordé à un échangeur-évaporateur 13 appartenant également à l'appareillage de refroidissement 2.

[0027] L'échangeur-évaporateur 13 est du type à vaporisation de fluide frigorigène (par exemple celui connu sous la référence R134a) ; ce fluide frigorigène est comprimé dans des compresseurs 14 disposés de part et d'autre du coffret 7, à proximité de l'extrémité du caisson 5.

[0028] L'échangeur-évaporateur 13 est approximativement centré par rapport au véhicule lorsque l'on considère la direction transversale de celui-ci et s'étend approximativement symétriquement de part et d'autre du plan central 6 au voisinage de l'extrémité du coffret 7 opposée à son extrémité commune avec le caisson 5, dont il est séparé par le dispositif de filtrage 12.

[0029] La sortie d'air de l'échangeur-évaporateur 13 est reliée à l'entrée du dispositif de réchauffage 3 lui-même centré de la même manière dans le véhicule, le coffret 7 et le dispositif de réchauffage 3 étant disposés de part et d'autre de l'échangeur-évaporateur 13.

[0030] La sortie d'air du dispositif de réchauffage 3 est reliée à des ventilateurs de soufflage 15 appartenant aussi aux dispositifs de soufflage 4, placés de part et d'autre du plan central 6 et entraînés par un moteur 16 commun disposé entre eux en étant axé sur ce plan 6, à l'opposé du coffret 7 dans le caisson 5 ; les ventilateurs 15 sont montés en entrée de gaines de circulation s'étendant le long du véhicule, dans le plafond de celui-ci comme on le verra dans la suite.

[0031] Dans cette installation, des courants d'air intérieur et extérieur sont formés et mélangés, et l'air mélangé est filtré, aspiré au travers de l'échangeur-évaporateur 13 au contact duquel il peut se refroidir, puis du dispositif de réchauffage 3 au contact duquel en alternative il peut se réchauffer, en fonction de sa température initiale, et enfin propulsé par les ventilateurs de soufflage 15 dans les gaines de circulation.

[0032] Selon l'invention, l'appareillage de refroidissement 2 comporte plusieurs groupes frigorifiques, ici deux groupes identiques ou de même puissance pouvant être actionnés de telle sorte qu'un seul soit en fonctionnement ou les deux simultanément afin d'obtenir deux « niveaux » de réfrigération. L'installation possède donc quatre « niveaux » de fonctionnement : un niveau de ventilation simple, deux niveaux de réfrigération, et un niveau de réchauffage.

[0033] En cas de fonctionnement de l'appareillage de refroidissement 2, la chaleur perdue par l'air et transférée au fluide frigorigène doit être évacuée vers l'extérieur ; cette évacuation s'effectue au niveau du coffret 7, dans lequel le fluide frigorigène évaporé est condensé au moyen des condenseurs 8 au travers desquels circule de l'air de refroidissement aspiré par les moto-ventilateurs 9.

[0034] Comme l'appareillage de refroidissement comporte deux groupes frigorifiques, deux compresseurs 14 hermétiques sont disposés respectivement de part et d'autre du coffret 7, et celui-ci contient deux condenseurs 8 et deux moto-ventilateurs 9, chaque groupe frigorifique comprenant un compresseur et un condenseur fonctionnant en association avec les moto-ventilateurs. Les deux condenseurs 8, de forme allongée, s'étendent dans la direction longitudinale du plan central 6, le long des parois latérales du coffret 7 ; les deux moto-ventilateurs 9 sont disposés entre les condenseurs et ont leur axe central disposé verticalement dans le

plan central 6, l'un étant à proximité de l'extrémité du coffret qui est proche du dispositif de filtrage 12 et l'autre à proximité de l'extrémité opposée qui est à une extrémité du caisson 5. Afin que la ventilation soit efficace, 5 les condenseurs 8 sont à proximité de la base, évasée vers l'extérieur, des ventilateurs 9, et latéralement inclinés vers le bas en direction des parois latérales du coffret 7. Les axes centraux respectifs des compresseurs 14 sont eux mêmes verticaux de part et d'autre du coffret. Pour être étanches vis-à-vis des intempéries et des 10 projections des installations de lavage des voitures, le coffret 7 comporte une double enveloppe ; cette double enveloppe est munie de larges ouvertures vers l'extérieur pour permettre l'important débit d'air nécessaire au 15 refroidissement (environ 4000 m³/h), disposées par exemple en chicanes.

[0035] L'évacuation des eaux de pluie est assurée par deux canalisations latérales d'une cinquantaine de millimètres de diamètre partant de l'avant du coffret et venant traverser verticalement son fond pour se piquer sur le dispositif d'évacuation de la voiture (non représentés).

[0036] Egalement, le refroidissement de l'air au travers de l'échangeur-évaporateur 13 s'accompagne d'un 25 phénomène de condensation sur les parois froides (ailettes de l'évaporateur) ; les condensats sont recueillis dans un bac en tôle servant de support à l'évaporateur et sont évacués par deux conduits latéraux venant se piquer sur les évacuations du caisson à condenseur. Un système à siphon est nécessaire pour assurer 30 l'écoulement des condensats en compensant la dépression qui règne à l'intérieur (cette dépression étant de l'ordre d'une quarantaine de millimètres de colonne d'eau) ; ces éléments dont la conception est à la portée 35 de l'homme de métier ne sont pas représentés sur les dessins.

[0037] Cet agencement est rendu extrêmement compact afin que l'installation logée dans le plafond de la 40 voiture ne soit pas proche de la voûte du tunnel à un point tel que l'introduction d'air soit entravée.

[0038] Le dispositif de réchauffage 3 est à résistance(s) électrique(s).

[0039] L'unité électrique de commande (non représentée) gère le fonctionnement de l'unité de : traitement 45 en fonction de mesures de température. Plus précisément, un capteur de température (non représenté) placé en amont de l'échangeur-évaporateur 13 pour mesurer soit en permanence soit à intervalles réguliers ou non la température de l'air mélangé (air neuf + air repris), 50 est relié électriquement à l'unité de commande pour lui transmettre des informations.

[0040] Le procédé de fonctionnement que l'on met en oeuvre est le suivant (diagramme de la figure 4) :

[0041] Si l'on mesure une température d'air mélangé inférieure à une valeur Te1 ici égale à 13° C, on met en 55 fonctionnement le dispositif de réchauffage 3, dont on interrompt le fonctionnement seulement si la température s'élève au moins à une température Td1 ici égale

à 15°C.

[0042] Si l'on mesure une température d'air mélangé égale ou supérieure à une valeur T_{e2} ici égale à 21° C, on met en route un premier compresseur de circuit frigorifique ; si le refroidissement est suffisant, la température dans le véhicule diminue suffisamment pour que la température de l'air mélangé diminue également. Si l'on atteint une température égale ou inférieure à une valeur T_{d2} ici égale à 19° C, on arrête le compresseur de ce groupe frigorifique. On ne remet le compresseur en fonctionnement que si la température de l'air mélangé atteint à nouveau la valeur T_{e2} égale à 21° C.

[0043] Si le fonctionnement de ce groupe n'empêche pas l'élévation de la température de l'air mélangé, lorsque l'on mesure une température égale ou supérieure à une valeur T_{e3} ici de 25° C, on met en service le deuxième compresseur, et on arrête ce compresseur lorsque la température de l'air mélangé redescend à une valeur ou sous une valeur T_{d3} ici de 23° C.

[0044] Ce mode de fonctionnement d'une installation par laquelle sont prélevés environ 1500 m³/h d'air neuf et 900 m³/h d'air repris permet ainsi d'injecter dans une voiture de chemin de fer métropolitain comportant deux installations de ce type, environ 40 m³ d'air mélangé par heure et par passager autour de 20° C dans une large gamme de températures ambiantes.

[0045] Le transfert de l'air « traité », pour être suffisamment rapide et assurer des débits constants le long des voitures, est réalisé au moyen d'un système de gaines de circulation (figure 5) s'étendant comme on l'a vu sur la longueur du véhicule de préférence dans le plafond de celui-ci ; l'air traité est injecté dans l'espace à ventiler au moyen de diffuseurs à fort pouvoir d'induction. Le débit étant important, selon l'invention, il a été trouvé avantageux de concevoir un transfert à haute vitesse avec détente avant diffusion.

[0046] A cette fin, à la sortie du caisson 7, les ventilateurs de soufflage 15 insufflent l'air dans une gaine haute vitesse 17 approximativement centrée dans le sens de la largeur du véhicule et sur laquelle est disposée une gaine basse vitesse 18 dont une partie de la paroi inférieure est superposée ou commune avec la paroi supérieure de la gaine haute vitesse 17, les deux gaines communiquant par des ouvertures centrales 19 se succédant le long de la voiture. Tandis que la gaine haute vitesse 17 présente intérieurement une section transversale approximativement rectangulaire, la gaine basse vitesse 18 présente une section en U retourné et ses deux parois inférieures 20 s'étendant latéralement le long des voussoirs du plafond du véhicule sont munies de groupes de diffuseurs 21, comme on l'a vu à induction ; la détente du mélange assure un bon équilibrage du débit et la perte de charge une répartition homogène de l'air, tandis que grâce au fait que les diffuseurs 21 sont à induction, le jet d'air soufflé peut être relativement froid car il se mélange intimement rapidement avec une grande quantité d'air ambiant ; à titre d'exemple, le flux de sortie de chaque diffuseur d'air se

mélange à de l'air ambiant avec un taux d'induction d'environ 50%, et les diffuseurs étant à 2,10 m du sol du véhicule, l'air insufflé n'est plus ressenti en tant que tel déjà à 1,8 m du sol.

[0047] Grâce à la structure adoptée, on obtient une vitesse au col du diffuseur importante, supérieure aux valeurs prescrites par la norme NFF 13010, conférant un pouvoir d'induction élevé.

[0048] Chaque paroi inférieure latérale 20 de la gaine basse vitesse 18 comporte deux rangées longitudinales de diffuseurs 21 régulièrement espacés dont l'axe longitudinal est incliné par rapport à la verticale ici, les diffuseurs de la rangée la plus éloignée du plan central longitudinal 6 sont orientés pour insuffler l'air vers les parois latérales de la voiture en léchant la surface des voussoirs en la balayant sur la distance la plus longue possible, et ceux de la rangée la plus proche de ce plan vertical pour insuffler l'air vers le couloir central de celle-ci.

[0049] Les diffuseurs 21 peuvent être des cylindres en aluminium ou en alliage d'aluminium, et l'inclinaison de leur axe central par rapport à la verticale est d'au moins 45° ; les parois inférieures latérales 20 de la gaine basse vitesse 18 sur lesquelles ils sont montés sont constituées de tôles perforées démontables pour faciliter l'entretien. Afin d'assurer la ventilation souhaitée, le débit total est de 200 à 250 m³ par heure et par mètre linéaire, avec une vitesse au col comprise environ dans la gamme de 4,5 m/s à 5,5 m/s ; le niveau sonore qui en résulte est sensiblement inférieur à 60dBa, de l'ordre de 50 dba.

[0050] Grâce à la proportion choisie pour les composants de l'air mélangé et particulièrement au grand débit d'air « froid », et aux températures choisies pour le fonctionnement de l'installation, l'air insufflé dans le véhicule dans les conditions climatiques habituelles peut être à une température de l'ordre de 20° C, ce qui permet de l'introduire directement dans le véhicule, d'accepter des variations brutales des conditions de température de l'air neuf lors des passages en extérieur, de simplifier la régulation en considérant l'air neuf comme une charge thermique au même titre que la charge de la voiture, de permettre un rafraîchissement de la voiture sans les contraintes d'une véritable climatisation, et d'assurer une bonne fiabilité par suite de l'adoption d'une régulation en amont de l'évaporateur, ce qui limite les risques de givrage lors des passages à l'extérieur.

[0051] Ces résultats sont obtenus au moyen d'une installation simple, ne faisant pas appel à des structures métalliques lourdes mais simplement à une tôlerie auto-portante intégrant l'ensemble du matériel, constituée de composants classiques, et permettant une maintenance ou un remplacement aisés de ceux-ci, avec notamment un accès facile aux filtres lors de leur changement, et une possibilité de dépose et de repose du caisson d'un seul bloc par le toit du véhicule.

[0052] Le nombre des installations telles que celle qui vient d'être décrite, nécessaires dans un véhicule, dé-

pend naturellement des dimensions de celui-ci ; par exemple, dans une voiture d'une rame de chemin de fer métropolitain conventionnelle, on pourra prévoir deux installations comportant chacune un caisson 5 à une extrémité respective de la voiture pour débiter au total les 4800 m³/h nécessaires.

Revendications

1. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule équipé d'au moins une installation de ventilation comportant un appareillage de refroidissement d'air comprenant au moins deux compresseurs (14), **caractérisé en ce que** l'on forme au moins un courant d'air provenant de l'intérieur et au moins un courant d'air provenant de l'extérieur du véhicule, on mélange ces courants d'air, on mesure en permanence ou par intervalles la température de l'air mélangé, et, si la température est au moins égale à une première valeur (Te2) on met en fonctionnement un compresseur de l'appareillage de refroidissement puis si la température descend à une valeur égale ou inférieure à une deuxième valeur (Td2) inférieure à la première (Te2) on arrête le compresseur, mais si la température continue, à monter au moins jusqu'à une troisième valeur (Te3) supérieure à la première (Te2) on met en fonctionnement un autre compresseur de l'appareillage de refroidissement puis si la température descend au dessous d'une quatrième valeur (Td3) comprise entre la première (Te2) et la troisième (Te3) on arrête cet autre compresseur.
2. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule, selon la revendication 1, l'installation de ventilation comportant un dispositif de réchauffage de l'air mélangé, **caractérisé en ce que** si la température mesurée est inférieure à une cinquième valeur (Te1) inférieure à la deuxième valeur (Td2) on met en fonctionnement le dispositif de réchauffage de l'air mélangé puis si la température atteint au moins une sixième valeur (Td1) comprise entre la cinquième valeur (Te1) et la deuxième valeur (Td2) on arrête le fonctionnement du dispositif de réchauffage.
3. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule destiné à transporter des passagers, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule et dont le débit est au moins égal à 25 m³ par heure et par passager, et d'air provenant de l'intérieur du véhicule.
4. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule destiné à transporter des passa-

gers, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule et d'air provenant de l'intérieur du véhicule, le débit d'air mélangé étant au moins égal à 40 m³ par heure et par passager.

5. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule dont le débit est au moins égal à 3000 m³ par heure et d'air provenant de l'intérieur du véhicule.
6. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'on diffuse dans le véhicule de l'air mélangé à partir d'air provenant de l'extérieur du véhicule et d'air provenant de l'intérieur du véhicule, le débit d'air mélangé étant au moins égal à 4800 m³ par heure.
7. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule équipé d'au moins une installation de ventilation comportant des diffuseurs pour diffuser chacun une partie de l'air mélangé, les diffuseurs comportant un col de sortie d'air mélangé, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la vitesse de l'air sortant, mesurée au col des diffuseurs, est comprise environ dans la gamme de 4,5 m/s à 5,5 m/s.
8. Procédé de conditionnement et de diffusion d'air dans un véhicule équipé d'au moins une installation de ventilation comportant des diffuseurs à induction pour diffuser chacun une partie de l'air mélangé, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que**, pour chaque diffuseur, l'air diffusé est mélangé à de l'air ambiant avec un taux d'induction d'environ 50%.
9. Véhicule pour la mise en oeuvre du procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins une installation de ventilation comprenant des moyens d'introduction (10) d'air intérieur au véhicule en vue de former au moins un courant d'air entrant intérieur, des moyens d'introduction (11) d'air extérieur au véhicule en vue de former au moins un courant d'air entrant extérieur, un dispositif mélangeur (1) pour mélanger ces courants entrants et former un courant d'air mélangé, un appareillage de refroidissement d'air mélangé comportant un échangeur-évaporateur (13) par où transite l'air mélangé et des compresseurs (14) fonctionnant sélectivement pour coopérer avec l'échangeur-évaporateur en réponse à la température de l'air mélangé détectée par un capteur disposé en amont de l'échangeur-évapora-

- teur (13) de telle sorte qu'en fonction de cette température aucun compresseur (14) ne fonctionne ou seulement l'un d'entre eux ou tous les compresseurs simultanément, et des dispositifs de soufflage (15) pour transmettre l'air mélangé qui a transité dans l'appareillage de refroidissement à au moins une gaine (17) de circulation d'air mélangé.
- 10.** Véhicule selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** l'installation de ventilation comporte un dispositif de réchauffage (3) monté en aval de l'échangeur-évaporateur (13), par où transite l'air mélangé, et fonctionnant sélectivement en réponse à la température de l'air mélangé détectée par le capteur disposé en amont de l'échangeur-évaporateur.
- 11.** Véhicule selon l'une quelconque des revendications 9 et 10, **caractérisé en ce que** l'installation de ventilation est logée partiellement dans un caisson (5) implanté entre le plafond et la toiture du véhicule, ce caisson (5) comportant un coffret (7) dans lequel sont logés des condenseurs (8) et des moto-ventilateurs (9) de l'appareillage de refroidissement et dont des parois comportent des ouvertures d'entrée d'air extérieur, et le caisson (5) renferme, hors du coffret (7), l'échangeur-évaporateur (13) et les compresseurs (14) de l'appareillage de refroidissement, un dispositif de réchauffage d'air (3), et les dispositifs de soufflage comprenant des ventilateurs (15) ainsi que leur moteur d'entraînement (16), ce caisson (5) comportant au moins une paroi munie d'au moins une trappe (10) de reprise d'air intérieur au véhicule.
- 12.** Véhicule selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** le caisson (5) est approximativement centré par rapport à un plan vertical (6) qui est un plan central longitudinal du véhicule, et le coffret (7) est disposé à une extrémité du caisson en direction longitudinale et est centré par rapport au caisson en direction transversale.
- 13.** Véhicule selon la revendication 11, **caractérisé en ce que**, dans le coffret (7), des condenseurs (8) de forme allongée s'étendent dans la direction longitudinale du véhicule le long des parois latérales du coffret, et des moto-ventilateurs (9) sont disposés entre les condenseurs et présentent :un axe central disposé verticalement, et les compresseurs (14) ainsi que les trappes (10) de reprise d'air sont disposés de part et d'autre du coffret (7).
- 14.** Véhicule selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** l'échangeur-évaporateur (13) est disposé dans le caisson (5) au voisinage d'une extrémité du coffret (7), et les dispositifs de soufflage sont disposés à l'opposé du coffret (7) dans le caisson (5).
- 5.** 15. Véhicule selon l'une quelconque des revendications 9 à 14, **caractérisé en ce que** l'installation comporte des gaines de circulation de l'air mélangé comprenant au moins une gaine haute vitesse (17) dans laquelle les dispositifs de soufflage soufflent l'air mélangé et au moins une gaine faible vitesse (18) raccordée à la gaine haute vitesse pour en recevoir l'air mélangé, et la gaine faible vitesse comporte des diffuseurs à induction (21).
- 10.** 16. Véhicule selon la revendication 15, **caractérisé en ce que** la gaine faible vitesse (18) est disposée sur la gaine haute vitesse (17), à laquelle elle est accolée, et comporte deux parois inférieures latérales (20) s'étendant le long de voussoirs du véhicule, les diffuseurs à induction (21) étant portés par ces parois inférieures, le long de laquelle ils s'étendent en au moins une rangée par paroi inférieure latérale.
- 15.** 20. 17. Véhicule selon la revendication 16, **caractérisé en ce que** chaque paroi inférieure (20) de gaine basse vitesse (18) comporte deux rangées longitudinales de diffuseurs (21) dont l'axe longitudinal est incliné par rapport à la verticale, les diffuseurs d'une rangée étant orientés pour souffler l'air vers une paroi latérale du véhicule et ceux de l'autre rangée pour souffler l'air vers un couloir central du véhicule.
- 25.** 30. 18. Véhicule selon l'une quelconque des revendications 9 à 17, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux installations de ventilation, comportant chacune un caisson (5) dans lequel sont logés des éléments de l'installation et notamment l'appareillage de refroidissement (2), à une extrémité respective du véhicule.
- 35.**

Patentansprüche

- 40.** 1. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug, das mit mindestens einer Lüftungsanlage ausgerüstet ist, die ein Gerät zum Kühlen von Luft aufweist, das mindestens zwei Kompressoren (14) umfaßt, **dadurch gekennzeichnet, daß** man mindestens einen aus dem Inneren des Fahrzeugs kommenden Luftstrom und mindestens einen von außerhalb des Fahrzeugs kommenden Luftstrom bildet, diese Luftströme mischt, die Temperatur der Mischluft ständig oder in Intervallen mißt und, wenn die Temperatur mindestens gleich einem ersten Wert (Te2) ist, einen Kompressor des Kühlgeräts in Gang setzt, und dann, wenn die Temperatur unter einen Wert absinkt, der gleich oder kleiner als ein zweiter Wert (Td2) ist, der kleiner als der erste (Te2) ist, den Kompressor abschaltet, aber wenn die Temperatur mindestens bis zu einem dritten Wert (Te3) weiterhin ansteigt, der größer als der erste (Te2) ist, man
- 45.**
- 50.**
- 55.**

- einen anderen Kompressor des Kühlgeräts in Gang setzt, und dann, wenn die Temperatur unter einen vierten Wert (Td_3) absinkt, der zwischen dem ersten (Te_2) und dem dritten (Te_3) liegt, diesen anderen Kompressor abschaltet.
2. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug nach Anspruch 1, wobei die Lüftungsanlage eine Vorrichtung zum Erwärmen der Mischluft aufweist, **dadurch gekennzeichnet, daß**, wenn die gemessene Temperatur unter einem fünften Wert (Te_1) liegt, der kleiner als der zweite Wert (Td_2) ist, man die Vorrichtung zum Erwärmen der Mischluft in Gang setzt, und dann, wenn die Temperatur mindestens einen sechsten Wert (Td_1) erreicht, der zwischen dem fünften Wert (Te_1) und dem zweiten Wert (Td_2) liegt, man den Betrieb der Erwärmungsvorrichtung unterbricht.
3. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug, das für die Beförderung von Personen bestimmt ist, nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** man in dem Fahrzeug Luft verteilt, die aus von außerhalb des Fahrzeugs kommender Luft, deren Durchsatz mindestens gleich 25 m^3 pro Stunde und pro Person beträgt, und aus aus dem Inneren des Fahrzeugs kommender Luft gemischt ist.
4. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug, das für die Beförderung von Personen bestimmt ist, nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** man in dem Fahrzeug Luft verteilt, die aus von außerhalb des Fahrzeugs kommender Luft und aus dem Inneren des Fahrzeugs kommender Luft gemischt ist, wobei der Durchsatz der Mischluft mindestens gleich 40 m^3 pro Stunde und pro Person beträgt.
5. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** man in dem Fahrzeug Luft verteilt, die aus von außerhalb des Fahrzeugs kommender Luft, deren Durchsatz mindestens gleich 3000 m^3 pro Stunde beträgt, und aus aus dem Inneren des Fahrzeugs kommender Luft gemischt ist.
6. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** man in dem Fahrzeug Luft verteilt, die aus von außerhalb des Fahrzeugs kommender Luft und aus aus dem Inneren des Fahrzeugs kommender Luft gemischt ist, wobei der Durchsatz der Mischluft mindestens gleich 4800 m^3 pro Stunde beträgt.
7. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug, das mit mindestens einer
- 5 Lüftungsanlage ausgerüstet ist, die Verteiler jeweils zum Verteilen eines Teils der Mischluft aufweist, wobei die Verteiler einen Düsenhals für den Mischluft-Austritt aufweisen, nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Geschwindigkeit der austretenden Luft, am Düsenhals der Verteiler gemessen, etwa im Bereich von $4,5 \text{ m/s}$ bis $5,5 \text{ m/s}$ liegt.
- 10 8. Verfahren zur Klimatisierung und Verteilung von Luft in einem Fahrzeug, das mit mindestens einer Lüftungsanlage ausgerüstet ist, die Induktionsverteiler zur Verteilung jeweils eines Teils der Mischluft aufweist, nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, daß** bei jedem Verteiler die verteilte Luft mit einem Induktionsgrad von etwa 50% mit Umluft gemischt wird.
- 15 9. Fahrzeug zur Durchführung des Verfahrens nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, daß** es mindestens eine Lüftungsanlage aufweist, die Mittel (10) zur Einführung von Luft aus dem Fahrzeuginnenraum aufweist, um mindestens einen eintretenden Innenluftstrom zu bilden, sowie Mittel (11) zur Einführung von Luft von außerhalb des Fahrzeugs, um mindestens einen eintretenden Außenluftstrom zu bilden, eine Mischvorrichtung (1) zum Mischen dieser eintretenden Ströme und zum Bilden eines Mischluftstroms, ein Gerät zum Kühlen von Mischluft, das einen Wärmetauscher/Verdampfer (13), den die Mischluft passiert, und Kompressoren (14) aufweist, die selektiv arbeiten, um mit dem Wärmetauscher/Verdampfer als Antwort auf die Temperatur der Mischluft zusammenzuwirken, die von einem Fühler erfaßt wird, der stromauf des Wärmetauschers/Verdampfers (13) angeordnet ist, so daß je nach dieser Temperatur kein Kompressor (14) arbeitet oder nur einer von ihnen oder alle Kompressoren gleichzeitig, und Blasvorrichtungen (15), um Mischluft, die das Kühlgerät passiert hat, zu mindestens einer Mischluftumlaufleitung (17) zu übertragen.
- 20 30 35 40 45 50 55
10. Fahrzeug nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Lüftungsanlage eine Erwärmungsvorrichtung (3) aufweist, die stromab des Wärmetauschers/Verdampfers (13), die die Mischluft passiert, montiert ist und die selektiv als Antwort auf die Temperatur der Mischluft arbeitet, die von dem stromauf des Wärmetauschers/Verdampfers angeordneten Fühler erfaßt wird.
11. Fahrzeug nach einem der Ansprüche 9 und 10, **dadurch gekennzeichnet, daß** die Lüftungsanlage teilweise in einem Kasten (5) untergebracht ist, der zwischen der Decke und dem Dach des Fahrzeugs eingebaut ist und der ein Gehäuse (7) aufweist, in dem Kondensatoren (8) und Motorlüfter (9) des

Kühlgeräts untergebracht sind und dessen Wände Außenluft eintrittsöffnungen aufweisen, und der Kasten (5) außerhalb des Gehäuses (7) den Wärmetauscher/Verdampfer (13) und die Kompressoren (14) des Kühlgeräts, eine Vorrichtung (3) zur Luft erwärmung und die Lüfter (15) umfassenden Gebläsevorrichtungen und ihre Antriebsmotoren (16) enthält, wobei dieser Kasten (5) mindestens eine Wand aufweist, die mit mindestens einer Klappe (10) zur Aufnahme von Luft aus dem Fahrzeuginneren versehen ist.

12. Fahrzeug nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Kasten (5) bezüglich einer vertikalen Ebene (6), die eine Mittellängsebene des Fahrzeugs ist, annähernd zentriert ist und das Gehäuse (7) an einem Ende des Kastens in Längsrichtung angeordnet ist und bezüglich des Kastens in Querrichtung zentriert ist.
 13. Fahrzeug nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet**, daß sich im Inneren des Gehäuses (7) Kondensatoren (8) langgestreckter Form in der Längsrichtung des Fahrzeugs längs der Seitenwände des Gehäuses erstrecken und Motorlüfter (9) zwischen den Kondensatoren angeordnet sind und eine vertikal angeordnete zentrale Achse aufweisen und die Kompressoren (14) sowie die Luftaufnahmeklappen zu beiden Seiten des Gehäuses (7) angeordnet sind.
 14. Fahrzeug nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Wärmetauscher/Verdampfer (13) in dem Kasten (5) in Nähe eines Endes des Gehäuses (7) angeordnet ist und die Gebläsevorrichtungen in dem Kasten (5) auf der dem Gehäuse (7) entgegengesetzten Seite angeordnet sind.
 15. Fahrzeug nach einem der Ansprüche 9 bis 14, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anlage Mischluftumlaufleitungen besitzt, die mindestens eine Hochgeschwindigkeitleitung (17), in der die Gebläsevorrichtungen Mischluft blasen, und mindestens eine Niedergeschwindigkeitleitung (18) umfassen, die mit der Hochgeschwindigkeitleitung verbunden ist, um von ihr Mischluft zu erhalten, und die Niedergeschwindigkeitsleitung Induktionsverteiler (21) besitzt.
 16. Fahrzeug nach Anspruch 15, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Niedergeschwindigkeitsleitung (18) über der Hochgeschwindigkeitsleitung (17) angeordnet ist, an die sie angesetzt ist, und zwei untere seitliche Wände (20) besitzt, die sich längs Dachvouten des Fahrzeugs erstrecken, wobei die Induktionsverteiler (21) von diesen unteren Wänden getragen sind, längs welcher sie sich in mindestens einer Reihe pro untere seitliche Wand erstrecken.

ken.

17. Fahrzeug nach Anspruch 16, **dadurch gekennzeichnet, daß** jede untere Wand (20) der Niedergeschwindigkeitsleitung (18) zwei Längsreihen von Verteilern (21) aufweist, deren Längsachse gegen die Vertikale geneigt ist, wobei die Verteiler einer Reihe so gerichtet sind, daß sie die Luft auf eine Seitenwand des Fahrzeugs zu blasen, und diejenigen der anderen Reihe so, daß sie die Luft auf einen Mittelgang des Fahrzeugs zu blasen.
 18. Fahrzeug nach einem der Ansprüche 9 bis 17, **dadurch gekennzeichnet, daß** es zwei Lüftungsanlagen aufweist, die jeweils einen Kasten (5) aufweisen, in dem Elemente der Anlage und insbesondere das Kühlgerät (2) untergebracht sind, und zwar jeweils an einem Ende des Fahrzeugs.

Claims

1. A method of conditioning and distributing air in a vehicle equipped with at least one ventilation installation having air cooling apparatus comprising at least two compressors (14), **characterised in that** at least one air current coming from the interior and at least one air current coming from the exterior of the vehicle are created, these air currents are mixed and the temperature of the mixed air is measured continuously or at intervals and, if the temperature is at least equal to a first value (Te2), a compressor of the cooling apparatus is turned on and then, if the temperature falls to a value equal to or less than a second value (Td2) lower than the first one (Te2), the compressor is stopped but, if the temperature continues to rise to at least a third value (Te3) higher than the first one (Te2), another compressor of the cooling apparatus is turned on and then, if the temperature falls below a fourth value (Td3) between the first one (Te2) and the third one (Te3), this other compressor is stopped.
 2. A method of conditioning and distributing air in a vehicle, according to Claim 1. the ventilation installation having a device for heating the mixed air, **characterised in that**, if the temperature measured is less than a fifth value (Te1) lower than the second value (Td2), the device for heating the mixed air is turned on and then, if the temperature reaches at least a sixth value (Td1) between the fifth value (Te1) and the second value (Td2), the heating device is stopped.
 3. A method of conditioning and distributing air in a vehicle intended to transport passengers, according to Claim 1, **characterised in that** mixed air obtained from air coming from the exterior of the ve-

- hicle and whereof the flow rate is at least equal to 25 m³ per passenger per hour and from air coming from the interior of the vehicle is distributed inside the vehicle.
4. A method of conditioning and distributing air in a vehicle intended to transport passengers, according to Claim 1, **characterised in that** mixed air obtained from air coming from the exterior of the vehicle and from air coming from the interior of the vehicle is distributed inside the Vehicle, the flow rate of mixed air being at least equal to 40 m³ per passenger per hour.
5. A method of conditioning and distributing air in a vehicle, according to Claim 1, **characterised in that** mixed air obtained from air coming from the exterior of the vehicle and whereof the flow rate is at least equal to 3000 m³ per hour and from air coming from the interior of the vehicle is distributed inside the vehicle.
6. A method of conditioning and distributing air in a vehicle, according to Claim 1, **characterised in that** mixed air obtained from air coming from the exterior of the vehicle and from air coming from the interior of the vehicle is distributed inside the vehicle, the flow rate of mixed air being at least equal to 4800 m³ per hour.
7. A method of conditioning and distributing air in a vehicle equipped with at least one ventilation installation having distributors each intended to distribute some of the mixed air, the distributors having an exit mouth for mixed air, according to Claim 1, **characterised in that** the speed of the exiting air measured at the mouth of the distributors is approximately within the range 4.5 m/s to 5.5 m/s.
8. A method of conditioning and distributing air in a vehicle equipped with at least one ventilation installation having induction distributors each intended to distribute some of the mixed air, according to Claim 1, **characterised in that**, for each distributor, the distributed air is mixed with ambient air at an induction rate of approximately 50%.
9. A vehicle for carrying out the method according to any one of Claims 1 to 8, **characterised in that** it has at least one ventilation installation having means (10) for introducing interior air into the vehicle with a view to creating at least one current of incoming interior air, means (11) for introducing exterior air into the vehicle with a view to creating at least one current of incoming exterior air, a mixing device (1) for mixing these incoming currents and creating a current of mixed air, apparatus for cooling mixed air having a heat exchanger/evaporator (13)
- 5 through which the mixed air passes and compressors (14) operating selectively to cooperate with the heat exchanger/evaporator in response to the temperature of the mixed air detected by a sensor which is arranged upstream of the heat exchanger/evaporator (13) such that as a function of this temperature none of the compressors (14) operates or only one of them operates or all the compressors operate simultaneously, and blowing devices (15) for transmuting the mixed air which has passed through the cooling apparatus to at least one conduit (17) for circulating mixed air.
- 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100 105 110 115 120 125 130 135 140 145 150 155 160 165 170 175 180 185 190 195 200 205 210 215 220 225 230 235 240 245 250 255 260 265 270 275 280 285 290 295 300 305 310 315 320 325 330 335 340 345 350 355 360 365 370 375 380 385 390 395 400 405 410 415 420 425 430 435 440 445 450 455 460 465 470 475 480 485 490 495 500 505 510 515 520 525 530 535 540 545 550 555 560 565 570 575 580 585 590 595 600 605 610 615 620 625 630 635 640 645 650 655 660 665 670 675 680 685 690 695 700 705 710 715 720 725 730 735 740 745 750 755 760 765 770 775 780 785 790 795 800 805 810 815 820 825 830 835 840 845 850 855 860 865 870 875 880 885 890 895
10. A vehicle according to Claim 9, **characterised in that** the ventilation installation has a heating device (3) which is mounted downstream of the heat exchanger/evaporator (13), through which the mixed air passes and which operates selectively in response to the temperature of the mixed air detected by the sensor arranged upstream of the heat exchanger/evaporator.
11. A vehicle according to either one of Claims 9 and 10, **characterised in that** the ventilation installation is housed partly in a casing (5) installed between the ceiling and the roof of the vehicle, this casing (5) having an enclosure (7) in which there are housed condensers (8) and motorised fans (9) of the cooling apparatus and whereof walls have entry openings for exterior air, with the casing (5) enclosing, outside the enclosure (7), the heat exchanger/evaporator (13) and the compressors (14) of the cooling apparatus, an air heating device (3) and the blowing devices comprising fans (15) and their drive motor (16), this casing (5) having at least one wall equipped with at least one hatch (10) for recycling interior air from the vehicle.
12. A vehicle according to claim 11, **characterised in that** the casing (5) is approximately centred with respect to a vertical plane (6) which is a centre longitudinal plane of the vehicle, and the enclosure (7) is arranged at one end of the casing in the longitudinal direction and is centred with respect to the casing in the transverse direction.
13. A vehicle according to Claim 11, **characterised in that**, in the enclosure (7), condensers (8) of elongate shape extend in the longitudinal direction of the vehicle along side walls of the enclosure, and motorised fans (9) are arranged between the condensers and have a vertical centre axis, and the compressors (14) and hatches (10) for recycling air are arranged on either side of the enclosure (7).
14. A vehicle according to Claim 13, **characterised in that** the heat exchanger/evaporator (13) is arranged in the casing (5) in the vicinity of one end of

the enclosure (7), and the blowing devices are arranged opposite the enclosure (7) in the casing (5).

15. A vehicle according to any one of Claims 9 to 14, **characterised in that** the installation has conduits for circulating mixed air, comprising at least one high-speed conduit (17) into which the blowing devices blow the mixed air and at least one low-speed conduit (18) connected to the high-speed conduit, for receiving mixed air therefrom, and the low-speed conduit has induction distributors (21). 5
16. A vehicle according to Claim 15, **characterised in that** the low-speed conduit (18) is arranged on the high-speed conduit (17), to which it is attached, and has two lower side walls (20) extending along roof arches of the vehicle, the induction distributors (21) being borne by these lower walls, along which they extend in at least one row on each lower side wall. 15 20
17. A vehicle according to Claim 16, **characterised in that** each lower wall (20) of the low-speed conduit (18) has two longitudinal rows of distributors (21) whereof the longitudinal axis is inclined with respect to the vertical, the distributors of one row being oriented to blow the air towards a side wall of the vehicle, and those in the other row being oriented to blow the air towards a central corridor of the vehicle. 25
18. A vehicle according to any one of Claims 9 to 17, **characterised in that** it has two ventilation installations, each having a casing (5) in which there are housed installation elements and in particular the cooling apparatus (2), one at each end of the vehicle. 30 35

40

45

50

55

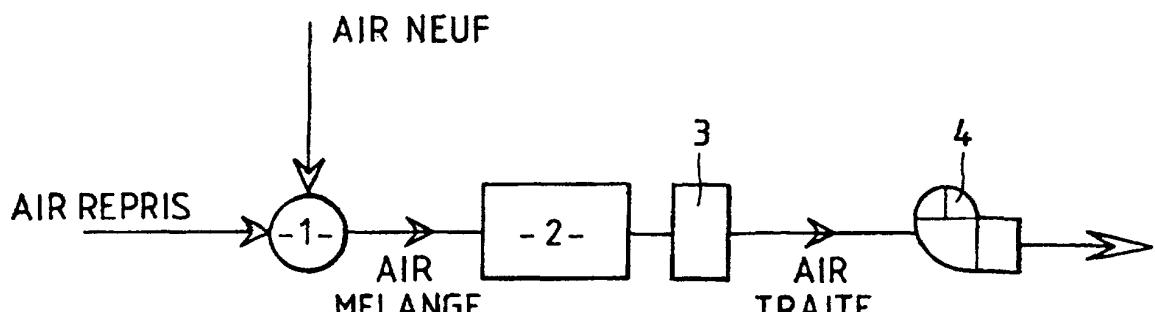


FIG.1

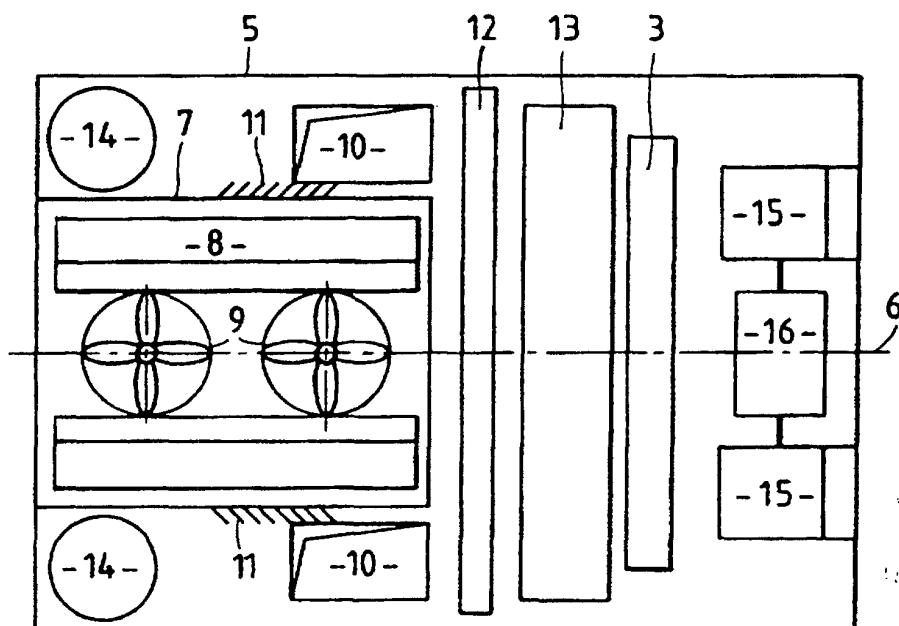


FIG.2

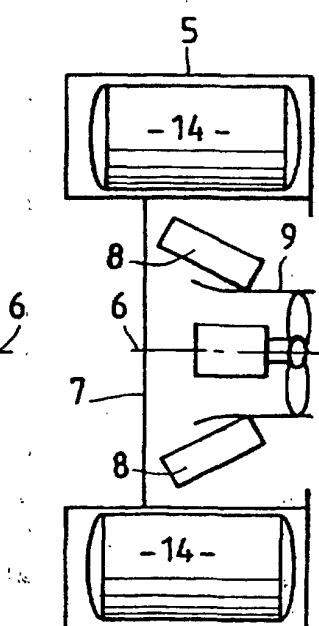


FIG.3

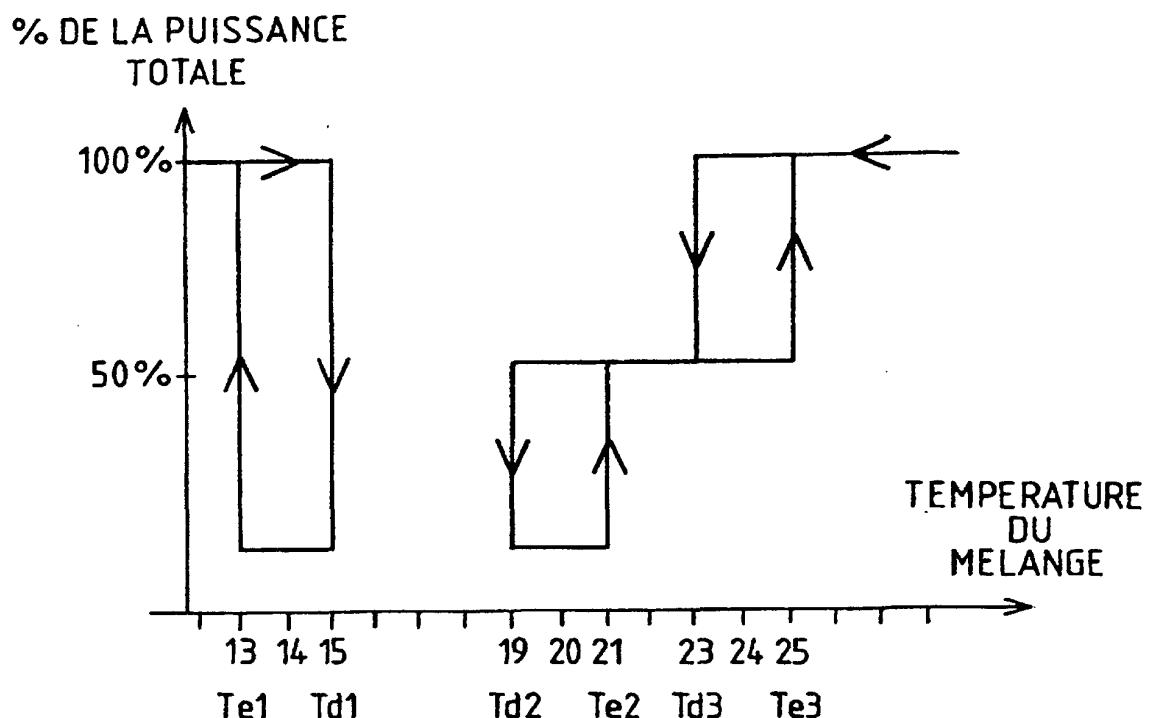


FIG.4

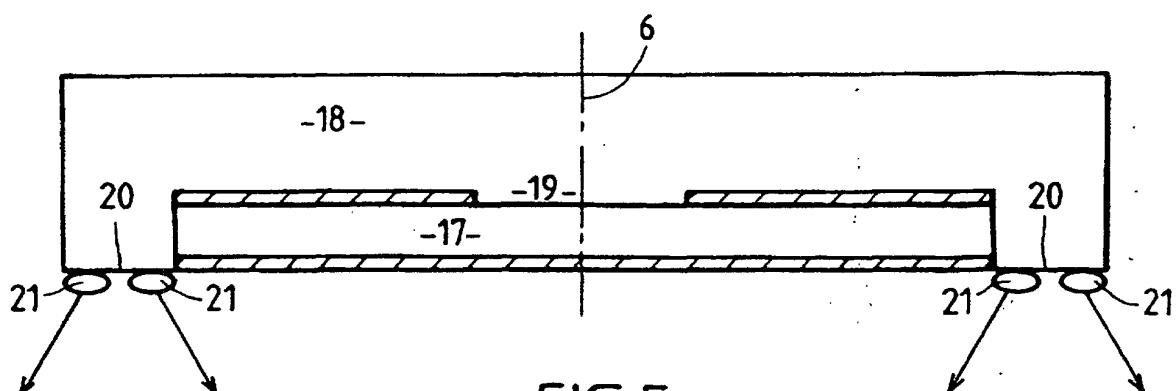


FIG.5